

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-049
Direction des infrastructures
Service génie
Objet : Adoption du Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
Date : 3 avril 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2017-16-69, dont l'avis de motion a été donné le 30 janvier (FPD INF-GEN-2017-008), a été modifié à la demande du conseil de la Ville du 13 février 2017, visant à ré-évaluer le dossier pour prolonger la durée du stationnement pour le débarcadère sur la rue Saint-Joseph de 15 à 30 minutes.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI :	Montants	2017	2018	2019
------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire *Stéphane Bély* Date : 04/04/2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Pour le Règlement RV-2017-16-69

- Avis de motion (déjà donné le 30 janvier par CV-2017-00-90);
- Adoption du règlement
- Avis public de promulgation

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJ	04-04-2017	Validation légale du Règlement RV-2017-16-69 modifié et de l'échéancier

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-049. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Joly et Saint-Joseph.

Liste des pièces jointes :

Annexe 1 : Règlement RV-2017-16-69 modifié.

Préparé par : <u>Johanne Belley</u> <i>Johanne Belley</i>		Titre d'emploi : Technicienne en transport et circulation	
Recommandé par :			
<u>Vincent Fortier</u> <i>Vincent Fortier</i>	<u>Louis Audet</u> <i>Louis Audet</i>	<u>Sami Doucet</u>	
Coordonnateur -génie	Chef de service du génie	Directeur infrastructure	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <i>[Signature]</i>		Date : <u>05/04/2017</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2017/04/08

**Conseil de la Ville**

**Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement
RV-2006-04-70 sur le stationnement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 440°, du suivant :

« 441° des deux côtés de la rue Joly, face aux lots 2 283 675 et 2 283 676 du cadastre du Québec correspondant aux immeubles sis aux numéros civiques 300 et 303, ainsi que dans le rond de virage situé à l'ouest de la rue de Joly, dans le secteur Saint-Nicolas; ».

2. Modification de l'article 1.3 « Zone de débarcadère »

L'article 1.3 de ce règlement est modifié par l'addition, dans le paragraphe 2° et après le sous-paragraphe l), du suivant :

« m) du côté sud de la rue Saint-Joseph, sur toute la façade du lot 3 020 927 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 632, pour une période maximale de 30 minutes ; ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim